

Soutenir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans le Canton de Neuchâtel

Le Canton de Neuchâtel veut faire avancer **l'inclusion**.

Pour y arriver, il faut des idées.

Alors, le Canton de Neuchâtel organise
un **appel à projets**.

C'est comme un concours.

Avec cet **appel à projet**,
le Canton de Neuchâtel veut :

- créer une société plus inclusive.
- encourager les personnes à travailler ensemble pour rendre l'inclusion possible.
- permettre aux personnes vivant avec un handicap de plus participer à la société.
- mieux expliquer aux habitant·es ce qu'est l'inclusion.

L'inclusion,
c'est quand :

- toutes les personnes avec et sans handicap peuvent faire les mêmes choses.
- toutes les personnes ont les mêmes droits.

Participez à l'appel à projet

Vous avez une idée pour aider l'inclusion ?

Alors, vous pouvez présenter votre idée
dans un **projet**.

Et participer à l'appel à projets.

Nous expliquons ici comment faire.

Nous vous disons :

- Pour quels thèmes proposer un projet.
- Qui peut proposer un projet.
- Les règles à suivre pour votre projet.
- Comment proposer votre projet.

Quels sont les thèmes pour participer ?

Pour participer, il faut choisir un des thèmes suivants :

- **L'égalité.**

Les personnes avec un handicap
ont les mêmes droits que tout le monde.
Il faut des projets pour favoriser l'égalité.

- **La communication et l'information.**

Il faut des informations faciles à comprendre
pour toutes les personnes.
Il faut des projets pour rendre les informations accessibles.

- **La santé.**

Tout le monde veut rester en bonne santé.
Les personnes vivant avec un handicap font face à des obstacles dans le
domaine de la santé.
Il faut des projets pour rendre accessible les informations sur la santé ou
pour encourager les personnes à prendre soin de leur santé.

- **La culture, le sport et les loisirs.**

Toutes les personnes ont le droit
de faire des activités culturelles.
Par exemple : aller au cinéma ou visiter une exposition.
Toutes les personnes ont le droit de faire
du sport et d'avoir des loisirs.
Et de montrer et développer leur talent.
Il faut des projets pour rendre ces activités accessibles.

Qui peut participer ?

Seuls les groupes peuvent participer.

Un groupe est par exemple :

- Une association.
- Une fondation.
- Une commune.

Ce groupe doit être dans le Canton de Neuchâtel.

Chaque groupe peut proposer 1 projet par année.

Une personne présente le projet pour tout le groupe.

Quels projets peuvent participer ?

Pour participer,

votre projet doit respecter des règles.

Par exemple :

- Le projet aide l'égalité et l'inclusion.
- Le projet permet aux personnes vivant avec un handicap et aux habitant-es du Canton de Neuchâtel de faire des choses ensemble.
- Le projet est pour différents handicaps.
- Le projet va améliorer la vie des personnes vivant avec un handicap.
- Le projet peut durer dans le temps.
Il peut continuer même sans l'argent du Canton.

À la fin, le Canton regarde aussi d'avoir des projets partout dans le canton.

Chaque région doit avoir un ou des projets.

Pour connaître toutes les règles,

vous pouvez contacter Nathalie Christen.

Par mail : nathalie.christen@ne.ch

Ou par téléphone : 032 889 85 56

Combien d'argent vous pouvez gagner ?

Si votre projet est choisi par le Canton,
alors vous recevez de l'argent pour réaliser ce projet.

Vous recevez au maximum la moitié du prix de votre projet.
Et vous recevez au maximum 20'000 francs.

Comment participer ?

Pour participer,
il faut remplir et envoyer plusieurs documents :

- Un formulaire de projet.
- Un budget.

Vous trouvez ces documents
sur le site internet : www.ne.ch/SAHA

Ces documents et ce site internet sont en langage difficile.

Vous devez rendre les documents jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Soit par mail à l'adresse : projets.saha@ne.ch
- Soit par courrier à l'adresse :

SAHA

Rue de Tivoli 28

Case postale 1

2002 Neuchâtel 2

Vous avez des questions ?

Vous pouvez contacter Nathalie Christen.

Par mail : nathalie.christen@ne.ch

Ou par téléphone : 032 889 85 56